

Le Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif, doit débattre des orientations budgétaires de la commune.

Le document présenté doit permettre d'informer les élus sur la situation financière et économique de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

La Loi NOTRe prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, que ce rapport comprenne également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis 2016, de nombreuses comparaisons entre les prévisions budgétaires et les réalisations des exercices précédents sont proposées. Il faut garder à l'esprit que les prévisions budgétaires en recettes sont toujours effectuées avec prudence et que les montants en dépenses sont des crédits limitatifs qui ne peuvent être dépassés.

L'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 prévoit qu'à l'occasion du DOB chaque collectivité présente, dans le périmètre de son budget principal, ses objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des indications. Ils peuvent faire l'objet de modifications lors du vote du Budget Primitif.

La strate utilisée pour les comparaisons est celle des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

A- La Loi de Finances pour 2019

1) Le contexte macroéconomique

La loi de Finances est établie sur des données et des prévisions macroéconomiques.

- Croissance du PIB en volume:

1,6% en 2018 contre 2,2% en 2017.

La prévision est de 1,7% en 2019, 2020 et 2021 puis 1,8% en 2022.

- Croissance des prix:

1,6% en 2018 contre 1% en 2017.

L'inflation anticipée est de 1,3% en 2019, 1,4% en 2020, 1,75% en 2021 et 2022.

-Taux d'intérêts:

taux courts: -0,40% en 2018 et +0,40% en 2019

taux longs (OAT 10 ans) 1,40% en 2018 contre 2,15% en 2019.

Une hausse des taux d'intérêts, qu'ils soient longs ou courts, est donc envisagée.

-Déficit public: La prise en charge, par l'État, d'allègements fiscaux et nationaux, est financée par le déficit.

Cela entraîne donc, mécaniquement une augmentation du déficit en 2019.

En 2018, le déficit du budget national révisé était de 81,3 Mds contre 98,7 Mds prévu en 2019.

Le déficit des Administrations Publiques (APU) serait maintenu en dessous de 3% du PIB (2,7% en 2018, 3,2% en 2019 contre 2,8 % lors du projet).

2) Les principales mesures

- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :

La Loi de Finances pour 2018 prévoyait un dégrèvement de la taxe d'habitation pour les contribuables selon des conditions de ressources.

En 2018, le dégrèvement était de 30%, en 2019 il sera de 65% et, en 2020, de 100% pour les personnes remplissant les conditions de ressources.

Il est bon de rappeler que s'agissant d'un dégrèvement, la collectivité sera compensée et cela devrait être neutre pour son produit.

L'État couvre donc intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Toute augmentation de la cotisation résultant d'une augmentation du taux ou d'une suppression d'abattements serait mise à la charge du contribuable.

- Réforme des dotations d'intercommunalité:

Cette mesure concerne AQTA et non la Ville.

- Le soutien aux investissements des collectivités:

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est maintenue. L'attribution s'effectue par le préfet de département et non plus par le préfet de région.

Compte tenu de difficultés techniques, l'automatisation du FCTVA est décalée du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) son emploi est élargi dans le cadre d'un contrat entre la collectivité et l'État.

Elle sera réservée aux communes centre dont la densité est inférieure à 150 habitants par km².

- Autres mesures:

Comme chaque année la revalorisation des bases de fiscalité directe locale est prévue dans la loi de Finances. A partir de 2018, c'est un calcul automatique. L'indexation 2019 des bases est égale à l'évolution de novembre 2017 à novembre 2018, de l'indice des prix harmonisés à la consommation des ménages hors tabacs. Pour 2019, cela devrait donner une revalorisation de 2,2%.

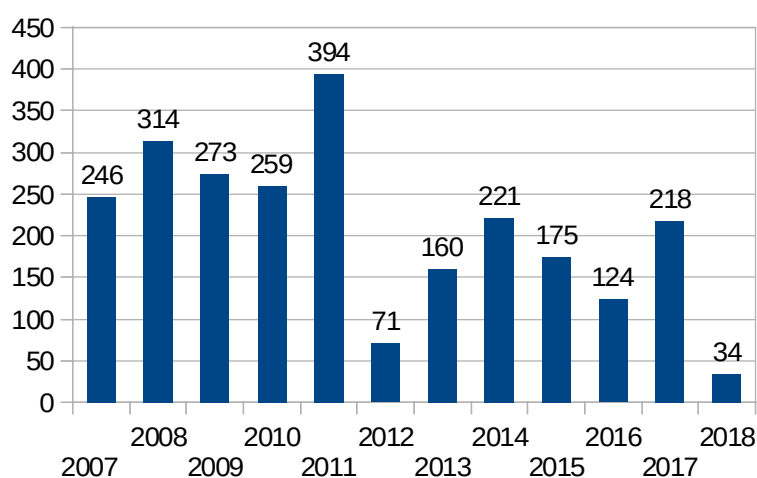
B – LE CONTEXTE POUR LA VILLE D'AURAY

1) Données statistiques de la commune:

Evolution de la population communale totale

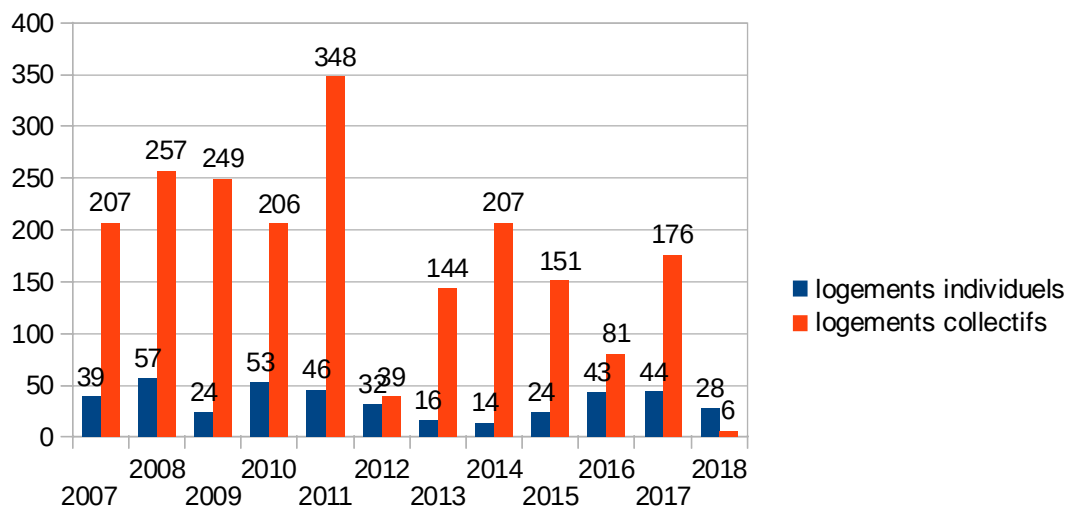
Années de référence	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Date de prise en compte de la population	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015	1/1/2016	1/1/2017	1/1/2018	1/1/2019
Population totale	12 695	12 929	13 166	13 299	13 812	14 185	14 100

Evolution du nombre de logements autorisés:



Nombre de logements autorisés depuis 2007

L'évolution du nombre de logements autorisés permet de donner une tendance sur l'évolution des constructions et indirectement sur celle des bases de fiscalité directe.



Répartition logements individuels / logements collectifs autorisés depuis 2007

2) Éléments financiers de la commune :

En comparant la situation d'Auray à celle d'autres communes, cela permet de déterminer les forces et les faiblesses de la Ville selon divers items:

	Forces	Points de vigilance
Démographie	- Une Population communale totale qui augmente, ce qui a comme conséquence d'augmenter la dotation forfaitaire et indirectement le produit des impôts locaux.	- Une offre de services à développer - 33% de la population de 60 ans et plus
Richesses		- Un revenu par habitant en dessous de la moyenne de la strate (12 878 € par habitant, en 2017, contre 14 241€ pour la moyenne de la strate). -Un potentiel financier peu élevé (806,49 € pour Auray contre 1 114,56 € pour la moyenne de la strate en 2017)
Une Ville Centre	- Une concentration d'activités et de l'emploi - Des services publics de proximité -Une appartenance à une communauté de communes	- Des charges de centralité liées aux équipements et aux services qui bénéficient aussi aux non alréens.
Fiscalité	- Des bases qui augmentent (constructions)	- Un taux de taxe foncière élevé - Une incertitude sur le produit de la taxe d'habitation à partir de 2020.
Un service public essentiellement géré en régie	- Un service de qualité offert aux usagers	- Une part importante des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement et donc une rigidité des dépenses.
Un tissu associatif important	- Une attractivité liée aux multiples activités proposées	- Un soutien aux associations dont les activités concernent beaucoup de non alréens.
Endettement	- Une dette saine sans produit structuré (dit "toxique") -Une dette qui traduit un effort d'investissement	- Un endettement important (1 021 € par habitant, en 2017, contre 893 € pour la moyenne de la strate)
Autofinancement	- Une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne de la strate	- Un autofinancement menacé par les baisses des dotations et les réformes imposant des augmentations de charges (revalorisations salariales, normes)
Patrimoine Culturel	- Un patrimoine attractif	- Des charges importantes liées à la valorisation du patrimoine
Patrimoine sportif, culturel et associatif	- Une grande variété d'équipements	- Vétusté et charges des travaux de mise aux normes. -Des investissements importants
Pôles distincts	- Une zone Porte Océane dynamique - Un quartier de saint Goustan attractif - Un quartier de la gare en attente du PEM - Un centre ville attractif	- Un équilibre d'activités à maintenir

3) Les leviers pour la Ville d'Auray

La Ville d'Auray peut actionner certains leviers pour améliorer la situation financière.

Certaines pistes sont étudiées:

Optimisation des recettes :

- Recherche de subventions
- Politique tarifaire
- Recherche de financements auprès de structures intercommunales pour couvrir une partie des charges de centralité.
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (cession, mutualisation et location)
- Recherche de mécénat via un fonds de dotations et/ou la fondation du patrimoine

Réduction des dépenses:

- Propositions de commandes groupées avec d'autres collectivités (diffusion de la liste des marchés récurrents et des dates de renouvellement aux autres communes)
- Mutualisation des moyens au sein de la collectivité et avec d'autres collectivités (personnel, économies d'échelle)
- Adaptation de la masse salariale aux missions, amélioration de l'organisation des services, redéploiement d'agents.
- Maîtrise des charges à caractère général
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (surfaces adaptées aux besoins)

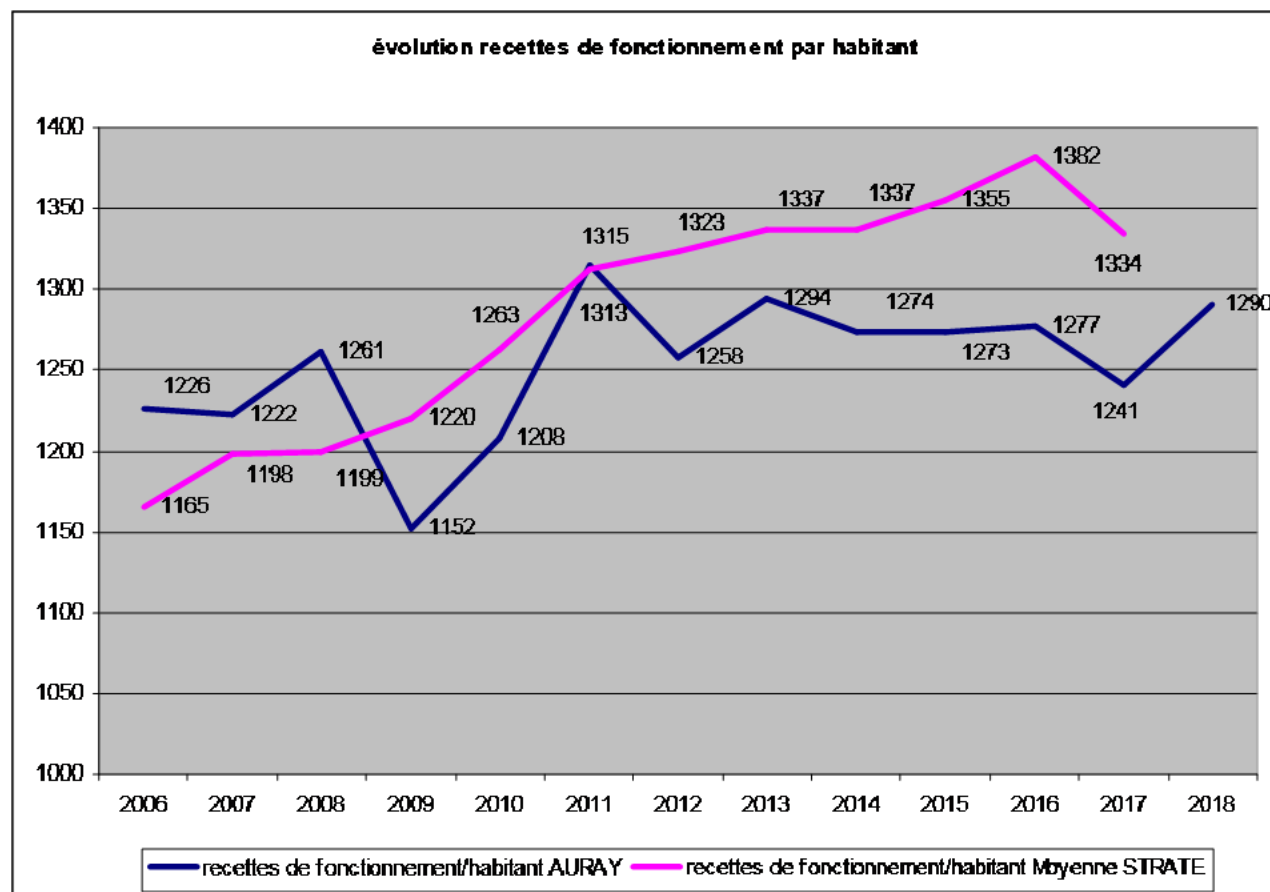
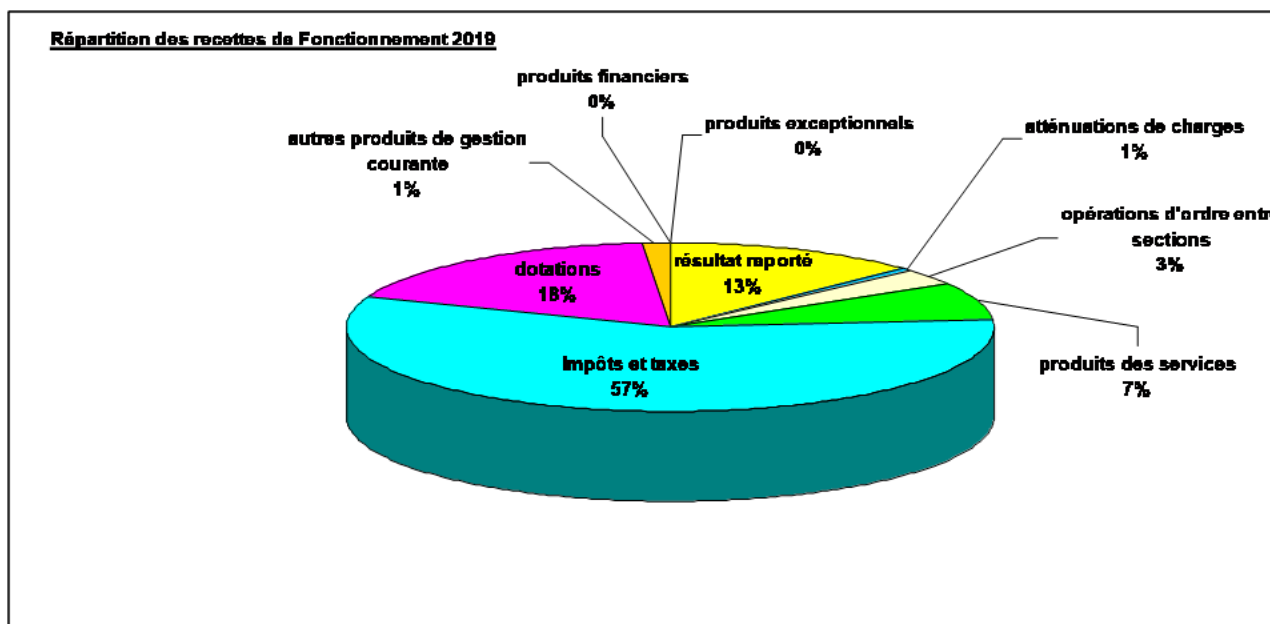
II- LE BUDGET GÉNÉRAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son volume prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes s'établit à 20 245 409 euros.

a) Les recettes

D'un montant prévisionnel de 20 245 409 euros, elles se répartissent de la façon suivante:



Les recettes de fonctionnement, par habitant, de la ville d'Auray sont en dessous de la moyenne de la strate et l'écart augmente en 2017.

1) La fiscalité: 11 593 937 euros

	2015	2016	2017	2018	2019
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 791 312	7 717 241	7 874 249	8 198 938	8 410 844
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 128 219	2 128 219	2 148 353	2 148 353	2 148 353
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	572 674	565 855	690 899	866 918	600 000
TAXE SUR L'ELECTRICITE	274 698	280 511	296 416	301 966	290 000
TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE	147 319	144 343	133 772	132 705	138 000
TAXES DE SEJOUR	37 946	37 499	37 669	43 410	0
AUTRES TAXES	1 252	16 158	11 499	6 338	6 740
TOTAL	10 953 421	10 889 826	11 192 857	11 698 628	11 593 937

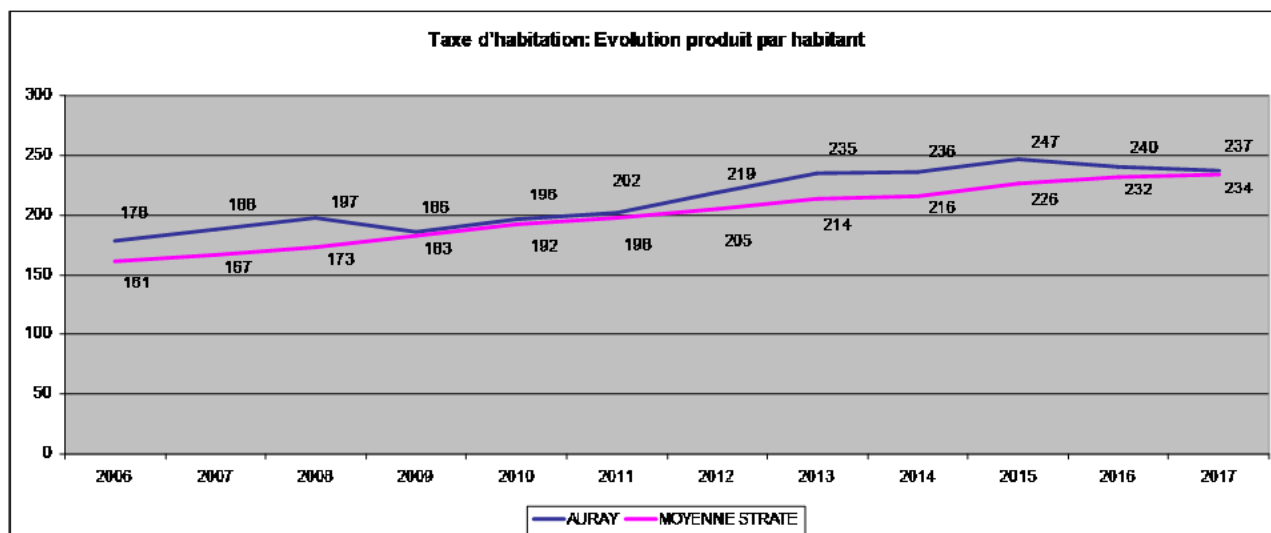
Les chiffres pour 2015 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

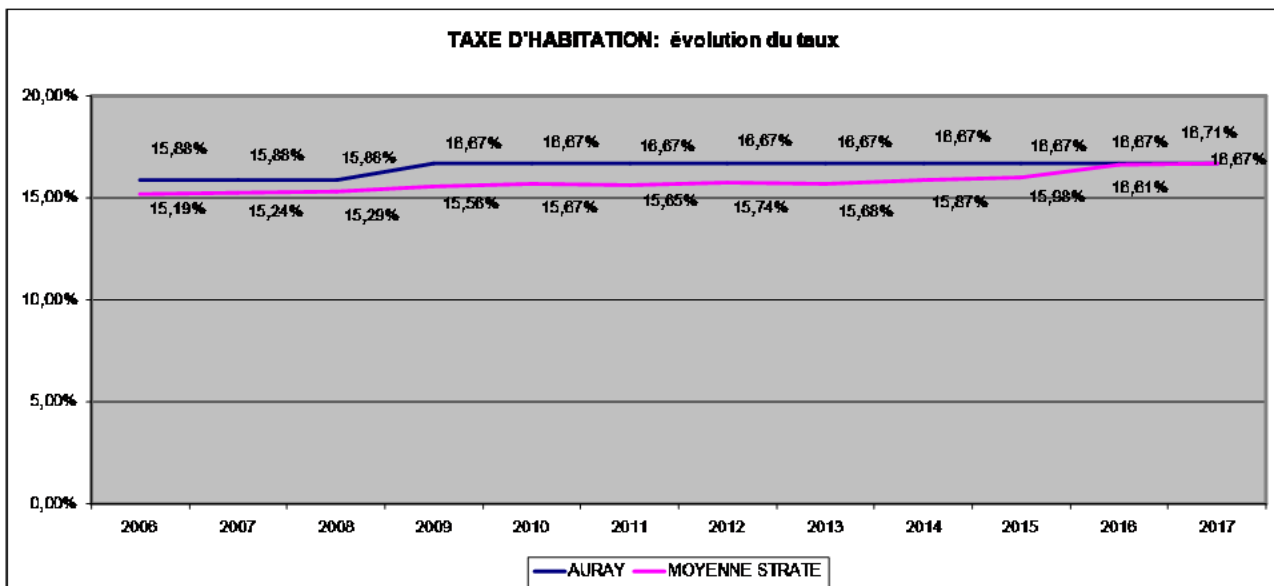
Pour le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, la prévision est très prudente et sera ajustée lors du vote du budget puis actualisée en décision modificative avec la notification des bases par les services fiscaux (indexation Loi de Finances 2,2 % et hypothèses des variations physiques de 1%).

Taxe d'habitation et Taxe foncière: éléments de comparaison:

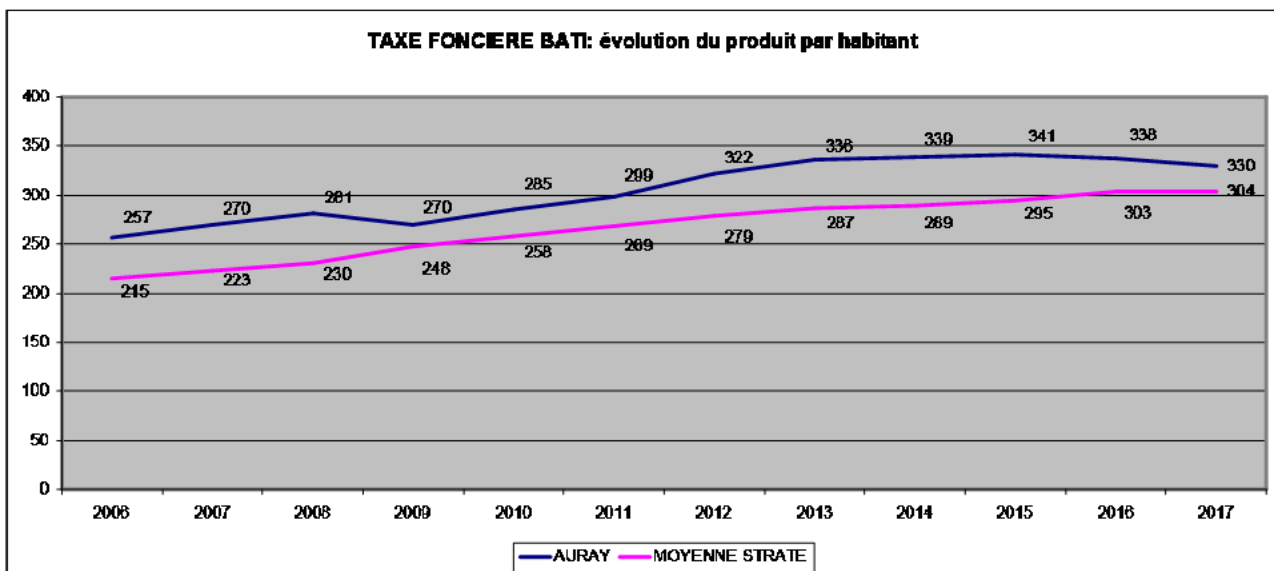
Taxe d'habitation:



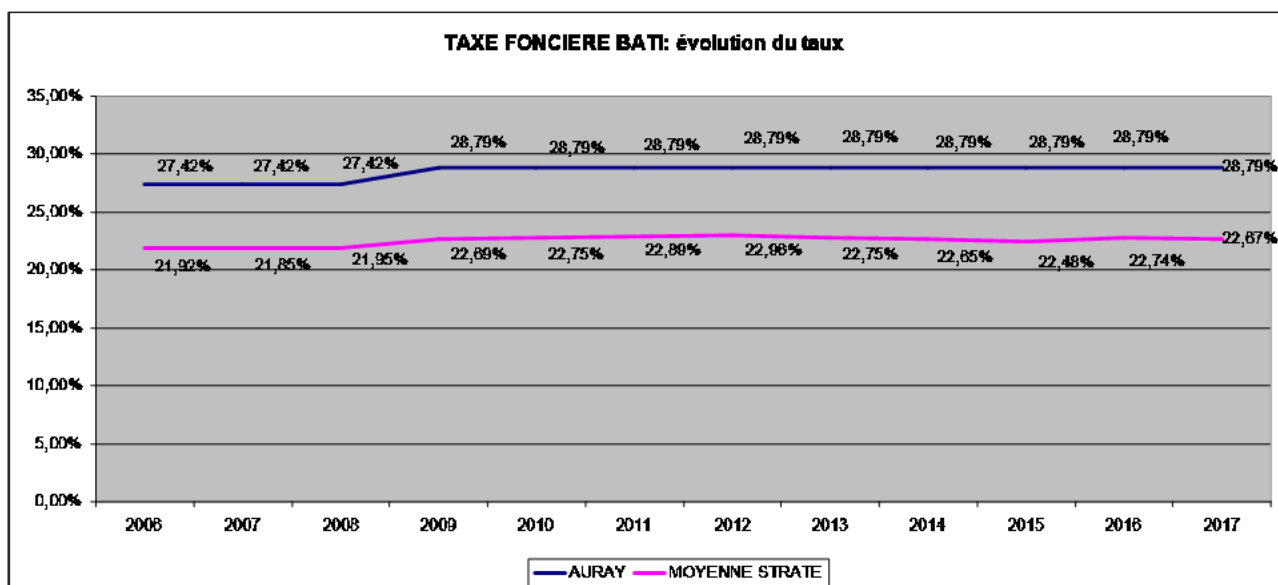
Pour la taxe d'habitation, on constate un rapprochement du niveau du produit par habitant entre Auray et la moyenne de la strate. La même convergence est constatée au niveau du taux.



Taxe Foncière sur les propriétés bâties:



Pour la taxe foncière, on constate un écart plus important en matière de produit par habitant. Ce qui est surtout notable, c'est le maintien d'un écart important entre le niveau de taux d'Auray et celui de la moyenne de la strate.



2) Les dotations: 3 584 752 euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION FORFAITAIRE	2 136 887	1 858 695	1 569 826	1 468 806	1 509 336	1 510 000
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	461 153	465 303	469 956	542 568	584 409	585 000
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	322 062	366 760	381 842	430 492	451 775	452 000
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	293 822	334 159	272 126	394 852	465 034	465 000
AUTRES ORGANISMES	96 690	135 190	134 892	126 543	159 232	91 400
CEJ : PRESTATION DE SERVICE	193 386	162 336	148 808	147 779	10 238	37 000
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2018					290 000	130 000
COMMUNES MEMBRES DU GFP	63 159	65 865	83 580	98 524	78 425	96 254
AUTRES COMMUNES					3 570	3 284
AUTRES	53 263	119 722	144 290	127 956	41 002	30 610
REGIONS	58 714	36 568	49 668	68 913	41 997	56 000
DEPARTEMENTS	66 162	61 967	59 252	64 248	72 854	56 300
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	56 803	41 092	66 248	40 597		36 000
EMPLOIS D'AVENIR	54 985	62 512	57 166	13 637	1 086	
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	17 619	11 640	9 872	3 661		3 000
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	63 720	7 702	2 000	2 703	231	
DOTATION DE RECENSEMENT	2 848	2 906	2 765	2 671	2 697	2 714
DOTATION TITRES SECURISES				5 030	12 130	8 580
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	2 077	1 621	1 775	-		1 500
C.U.C.S. : FINANCEMENT CAF	13 603					10 110
DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808					
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE				15 215	8 503	10 000
ETAT	9 639					
TOTAL	3 969 401	3 734 039	3 455 066	3 554 194	3 732 519	3 584 752

Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

Pour le DOB 2019, on prévoit une stabilisation des dotations d'État.

3) Le produit des services: 1 454 409 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services	1 211 141	1 283 457	1 358 042	1 406 246	1 473 113	1 454 409

Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

La hausse 2017/2018 s'explique par une augmentation du produit des halles malgré un mois de facturation manquant (fin des remises lors des travaux du centre ville); de la régie publicitaire du magazine « Vivre Auray » ; remboursement d'assurance suite au sinistre à l'église Saint Gildas....

La prévision 2019 est prudente et en dessous du réalisé 2018.

4) La reprise de l'excédent 2018: 2 572 020 €

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement reporté	2 496 868	1 900 542	3 358 206	2 901 771	2 824 057	2 572 020

En €	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent reporté	1 900 542	3 358 206	2 901 771	2 824 057	2 572 020
Dépenses N-1 non réalisées à inscrire en investissement sur l'exercice N (glissement de CP)	- 434 137	-1 719 471	-1 430 460	-1 611 761	-1 059 648
Emprunt non réalisé en N-1	440 141	0	0	200 000	0
Solde	1 906 546	1 638 735	1 471 311	1 212 296	1 512 372

En prenant en compte les dépenses à reprendre sur l'exercice suivant en investissement et les capacités à emprunter non utilisées, on se rend compte que le résultat permettant de financer l'exercice suivant augmente entre 2018 et 2019.

5) Les autres recettes: 1 040 290 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Opérations d'ordre entre sections	401 970	450 243	540 955	615 286	419 668	623 000
Autres produits de gestion courantes	304 785	290 839	299 913	293 809	277 125	291 130
Atténuations de charges	247 612	294 405	169 480	154 590	258 151	118 000
Produits exceptionnels	55 416	53 063	474 768	76 601	447 866	8 050
Produits financiers	179	142	128	110	115	110
Total :	1 009 961	1 088 694	1 485 244	1 140 396	1 402 925	1 040 290

Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

La prévision pour les atténuations de charges et pour les produits exceptionnels sont toujours en deçà des réalisations car ce sont des données connues en cours d'exercice (remboursement assurance du personnel, congés paternité, droits syndicaux...). C'est ce qui explique le faible niveau de la prévision par rapport à la réalisation.

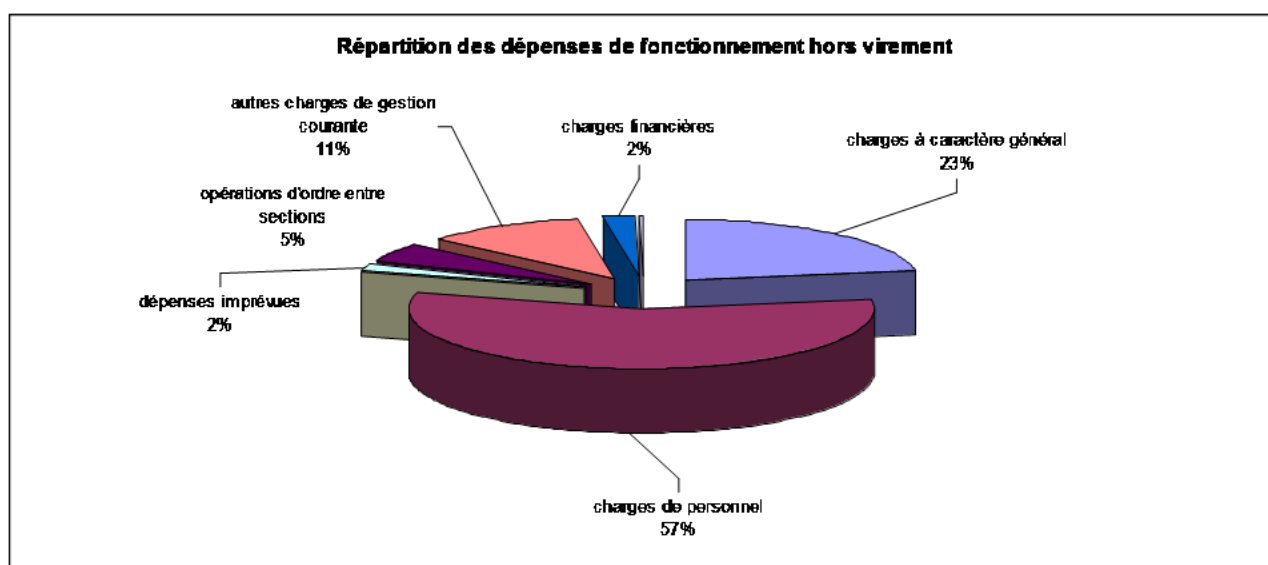
La forte évolution des produits exceptionnels, en 2018, correspond à la vente des appartements rue des écoles et d'une parcelle rue Saint Fiacre.

b) Les dépenses

Elles représentent 20 245 409 euros.

Pour pouvoir comparer la répartition des dépenses de fonctionnement à celle présentée lors des différents comptes administratifs, il convient de neutraliser le virement (qui ne fait jamais l'objet de réalisation).

Les 16 266 827 euros de dépenses de fonctionnement hors virement se répartissent de la façon suivante:

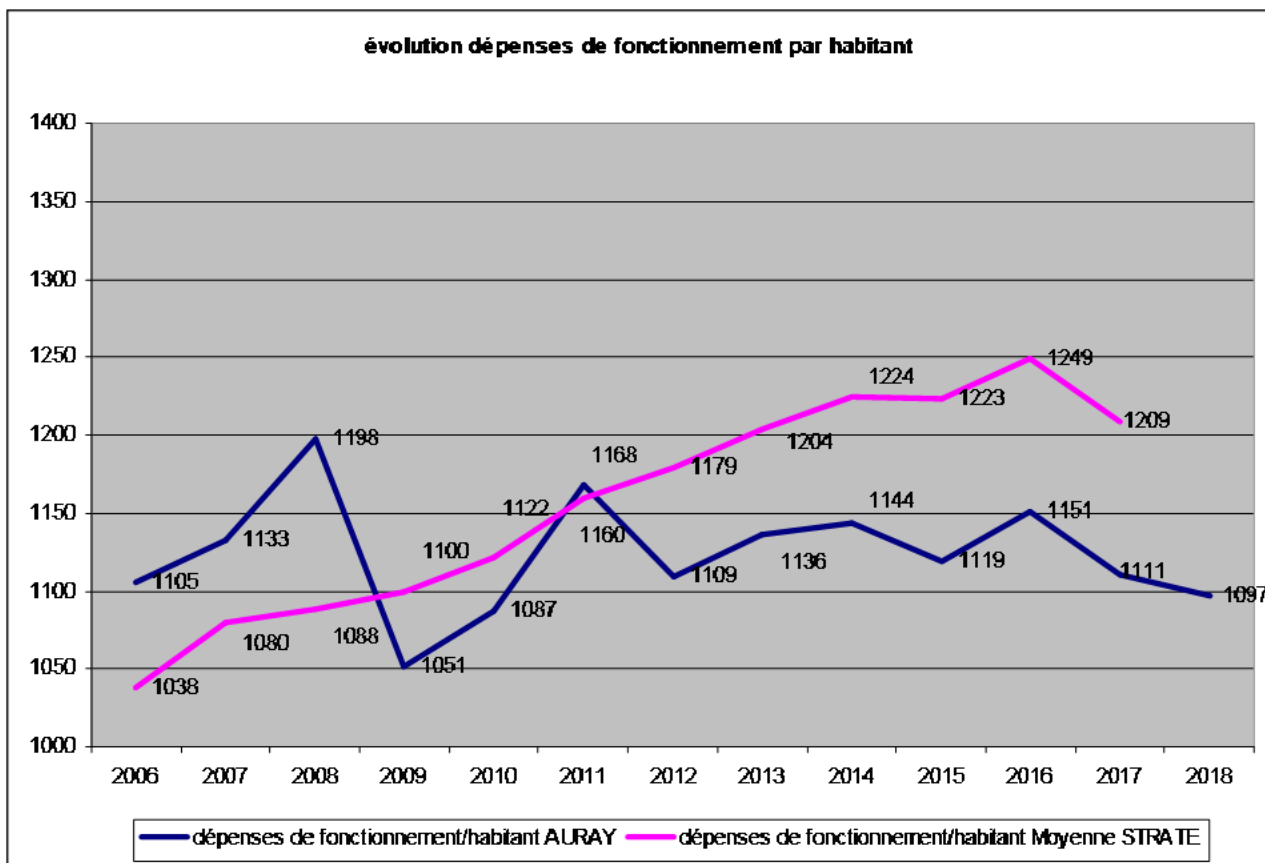


On retrouve une répartition identique à celle du DOB 2018 sauf pour les charges financières qui passent de 3 % à 2 % et les dépenses imprévues qui passent de 1 % à 2 %

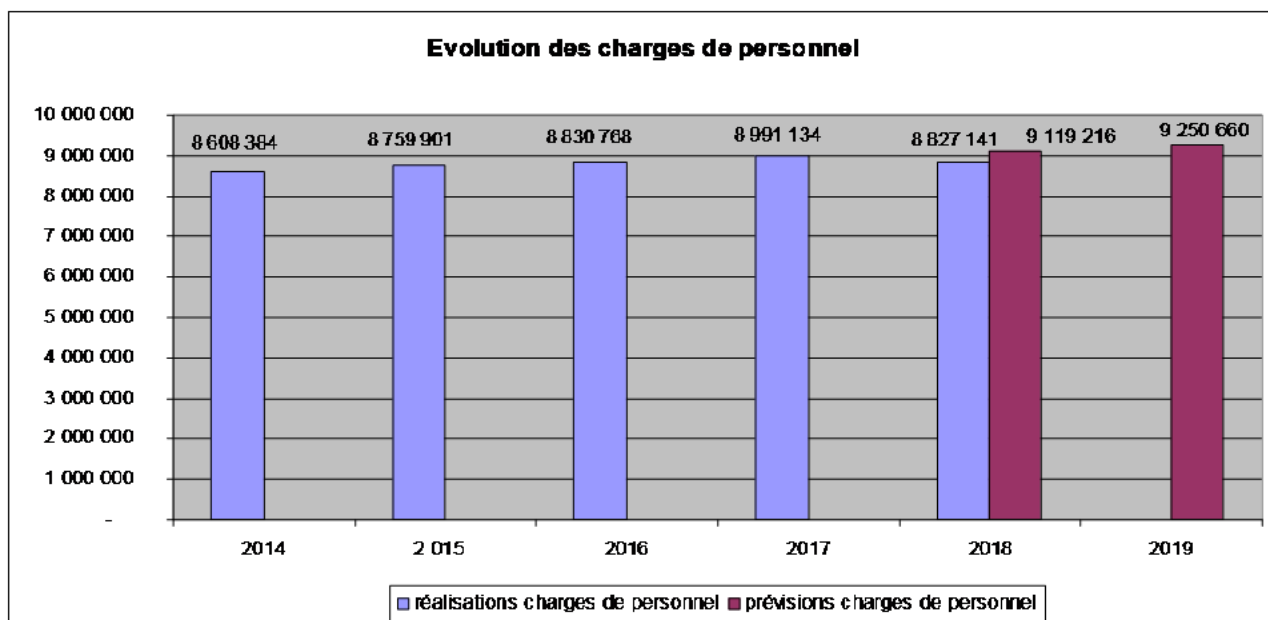
La loi de programmation prévoit de déterminer, lors du DOB, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif, pour la ville, est de maîtriser l'évolution des charges à caractère général et les autres dépenses de fonctionnement. La seule évolution, non encadrée, concernerait donc les dépenses de personnel qui augmentent selon le GVT (glissement vieillesse technicité) et le RIFSEEP.

L'objectif concernant l'annuité de la dette est la stabilisation au niveau actuel.



1-) Les dépenses de personnel: 9 250 660 €



Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

Le tableau ci dessous présente les effectifs de la Ville par catégories et par filières au 01/01/2019:

Catégorie	Statut	FILIERES							Hors filière	Total
		Administrative	Technique	Culturelle	Animation	Police	Sportive	Médico-sociale		
A	Titulaires	8	2	2						12
	Contractuels									0
B	Titulaires	9	6	10	4	1	1			31
	Contractuels	1	2	4						7
C	Titulaires	28	88	7	16	4		6		149
	Contractuels	6	29	0	16				0	51
Total		52	127	23	36	5	1	6	0	250

Équivalents temps plein au mois de janvier 2019

Titulaires CNRACL : 178

Titulaires IRCANTEC : 6

Contractuels : 42

Les dépenses de personnel augmentent en raison de :

- le GVT
- les reclassements au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre du PPCR : coût chargé 43.000 €
- la mise en place du RIFSEEP : enveloppe estimative inscrite au BP 75.000 €

Pour mémoire :

Cotisation au CNAS : coût par agent 207 € pour 2019

Participation de la Ville à la garantie maintien de salaire : 24 000 € (montant versé en 2018)

Prime de présentisme mise en place en 2016 - 150 € bruts pour un agent à temps complet (Montant chargé versé en 2018 : 26 000 €)

Prime de 210 € bruts/an pour les agents itinérants (Montant chargé versé en 2018 : 3 600 €) - 20 agents concernés en 2018

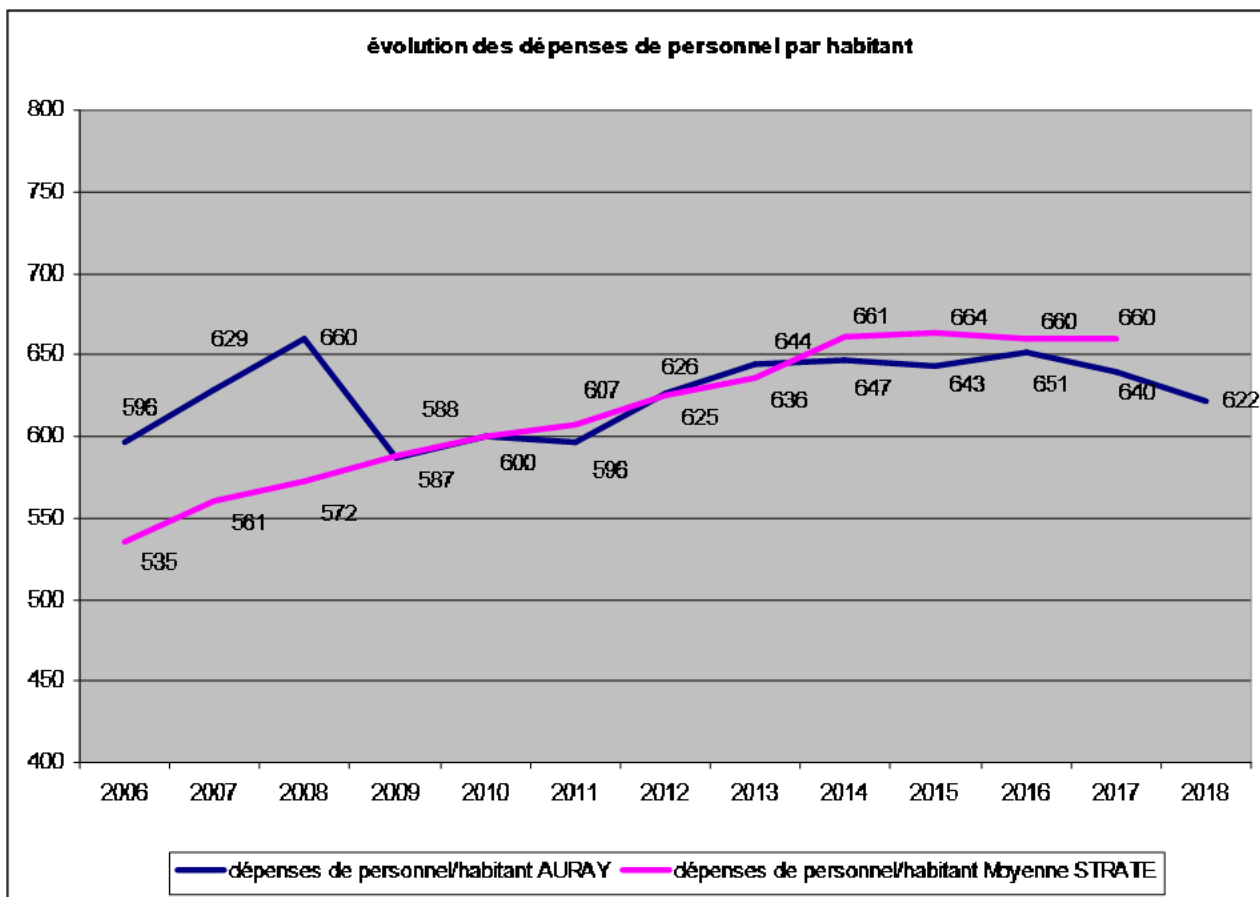
Prime de propreté : montant chargé versé en 2018 : 2600 €

Primes d'habilitation : montant chargé versé en 2018 : 14.500 €

Indemnisation des comptes épargne temps (CET) : 8400 €

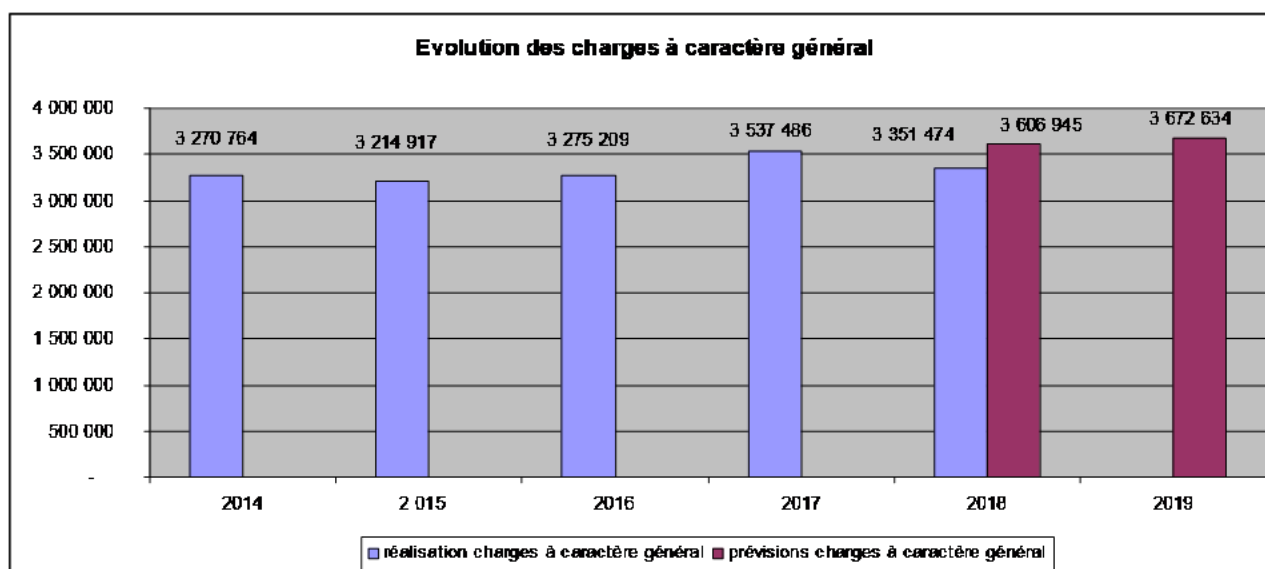
Prime annuelle: montant chargé versé en 2018 environ 227 000 €

Pour le temps de travail, suite à la délibération du Conseil Municipal du 22/12/2015, il s'établit annuellement et pour un temps plein à 1607 heures.



Il convient de prendre des précautions concernant cette comparaison car cela dépend du périmètre et du mode de gestion des services par la collectivité.

2) Les charges à caractère général: 3 672 634 €



Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

Le montant prévisionnel 2019 est supérieur aux réalisations des exercices antérieurs. En effet, en prévision, les dépenses sont toujours supérieures aux réalisations.

3) Les autres charges de gestion courante: 1 782 284 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	504 303	559 795	562 859	584 052	650 005	691 084
CCAS	615 000	585 000	585 000	525 000	548 000	548 000
SERVICE D'INCENDIE	289 388	293 524	298 760	302 302	313 855	337 500
AUTRES	89 626	83 753	124 765	132 988	29 455	37 700
IMDEMNITES	162 480	163 938	162 389	167 009	154 171	168 000
TOTAL	1 660 797	1 686 010	1 733 773	1 711 351	1 695 486	1 782 284

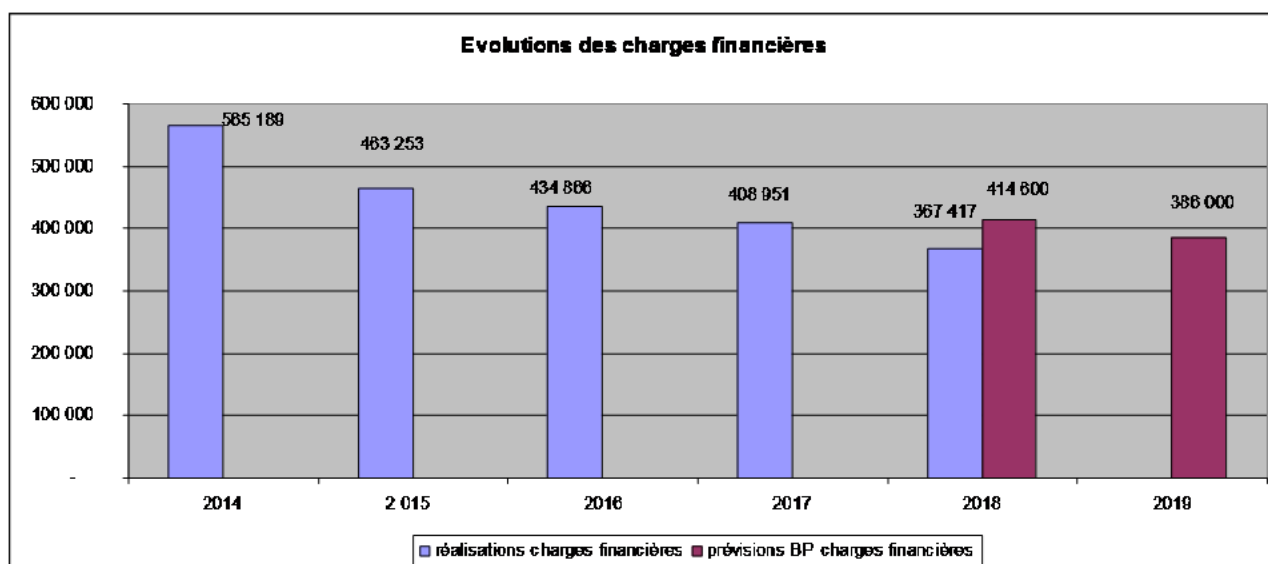
Les chiffres pour 2014 à 2018 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2019 sont des prévisions.

Les subventions aux autres organismes reprend le forfait aux écoles privées et les subventions aux associations. Les subventions aux associations seront affectées lors de la commission des subventions. Le contingent incendie augmente chaque année.

4) Les charges exceptionnelles: 38 749 €

5) Les charges financières: 386 000 €



Ce sont essentiellement les intérêts des emprunts.

6) Les opérations d'ordre: 830 000 €

Il s'agit ici des dotations aux amortissements qui constituent une dépense en section de fonctionnement et une recette en investissement, c'est ce que l'on peut appeler l'autofinancement obligatoire.

7) Les autres dépenses: 306 500 €

Elles regroupent pour 300 000 euros de dépenses imprévues et 6 500 euros pour des atténuations de produit.

La commission "finances, budget", réunie le 7 Février propose de réduire les dépenses imprévues à 150 000 euros pour tenir compte de l'utilisation habituelle de ce poste de dépenses. Cet ajustement interviendra pour le Budget Primitif 2019.

8) Le virement: 3 978 582 €

En €	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Virement	2 030 327	3 523 724	3 394 085	3 888 545	3 978 582
Investissements glissés à financer	434 137	1 719 471	1 430 460	1 611 761	1 059 648
Virement sans les investissements glissés	1 596 190	1 804 253	1 963 625	2 276 784	2 918 934

Si on retraits le virement en tenant compte des dépenses d'investissement qui n'ont pu être réalisées sur l'exercice précédent mais qu'il faut réinscrire sur le budget suivant, on constate une augmentation du virement depuis 2015. Il faut relativiser cette évolution car elle dépend, de façon importante, du résultat d'investissement N-1 et donc du taux de réalisation et du niveau d'emprunt.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes : 13 271 590

1) L'autofinancement: 4 808 582 €

Il est constitué du virement pour 3 978 582 € et de l'autofinancement obligatoire (dotations aux amortissements) pour 830 000 €. Il faut noter que ces recettes d'investissement constituent des dépenses de fonctionnement.

Pour calculer l'autofinancement net, il convient d'enlever le montant du remboursement en capital de la dette soit 1 640 925 €.

L'autofinancement net prévisionnel pour 2019 s'établirait donc à 3 337 657€.

2) Les recettes propres à la section d'investissement: 1 062 202 €

Elles sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA pour 515 000 €, des cessions pour 200 000 € et de la taxe d'aménagement pour 347 202 €.

3) Les subventions d'investissement: 1 644 908 €

Elles regroupent les subventions ou participations liées aux investissements de la Ville pour 1 599 908 euros et 45 000 euros pour le produit des amendes de police.

Elles sont inscrites de façon prudente et d'autres subventions, une fois connues, peuvent être intégrées dans le cadre de décisions modificatives.

La plus grosse enveloppe (668 750 euros) concerne la part du versement de la Région la subvention de l'appel à candidature "redynamisation du centre ville" pour la partie aménagement du centre ville.

4) L'affectation de l'excédent de fonctionnement: 3 002 790 €

Il s'agit de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 pour permettre de financer prioritairement le déficit d'investissement 2018 (3 002 790 €).

Il faut noter que la section d'investissement est par construction déficitaire en réalisation car le virement, qui est une ressource d'investissement, n'est jamais réalisé.

5) L'Emprunt: 2 753 109 €

Sur ces 2 753 109 €, 1 209 109 € sont inscrits pour permettre d'effectuer des remboursements et des tirages temporaires pour ajuster notre trésorerie.

Le montant du véritable emprunt s'établit à 1 544 000 €.

Pour 2019, l'emprunt d'équilibre de 1 148 000 euros est majoré de 396 000 euros pour financer diverses acquisitions.

Il faut comparer ce montant par rapport à l'objectif fixé, pour le mandat, lors du débat d'orientations budgétaires de 2018.

Pour 2018, l'emprunt d'équilibre pour chaque exercice avait été déterminé de la façon suivante :

2015 (réalisé)	1 855 890
2016 (réalisé)	1 500 000
2017 (réalisé)	1 700 000
2018	1 000 000
2019	1 150 000
TOTAL	7 205 890

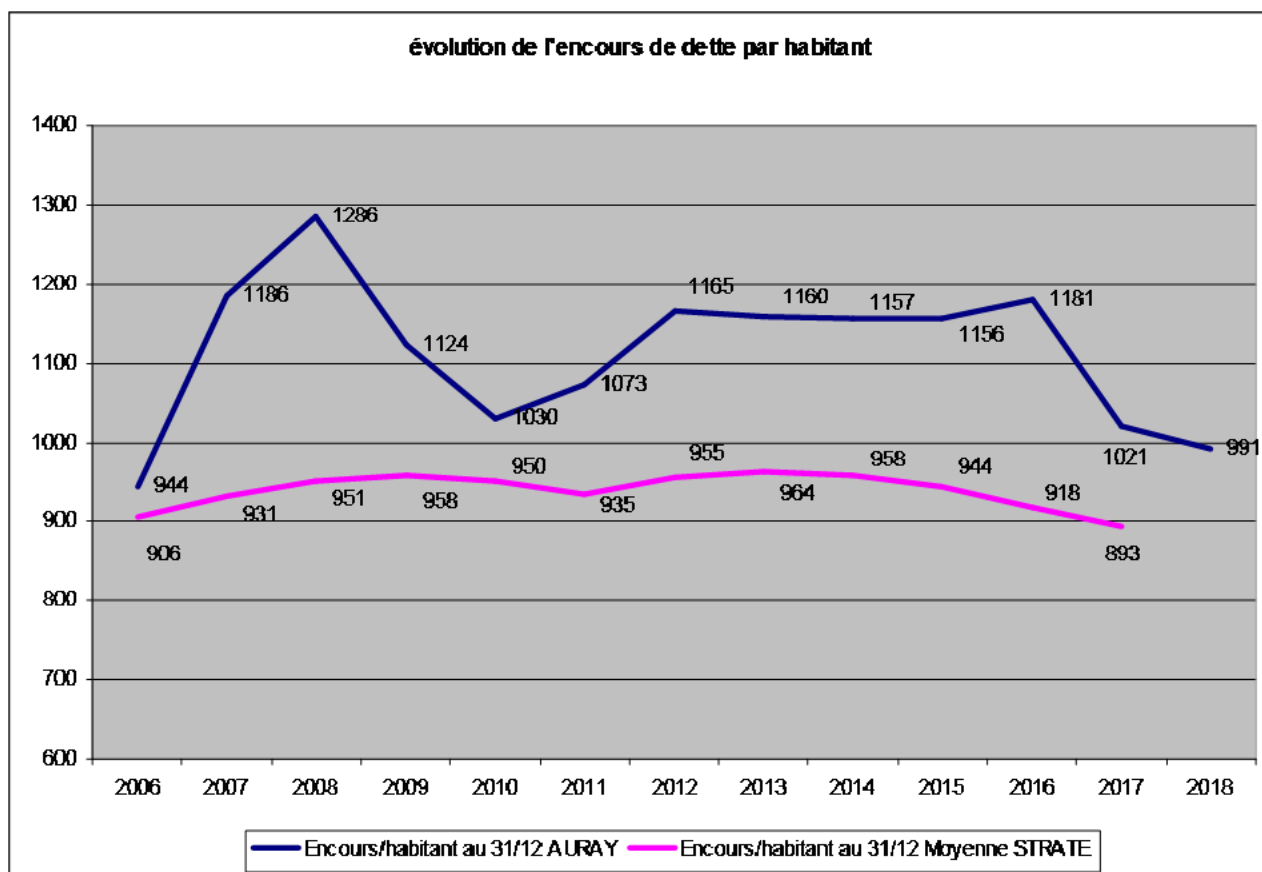
Pour 2019, il est proposé le programme suivant :

2015 (réalisé)	1 855 890
2016 (réalisé)	1 500 000
2017 (réalisé)	1 700 000
2018 (réalisé)	0
2019	1 544 000
TOTAL	6 599 890

Ce programme d'emprunt a été défini à partir des perspectives budgétaires.

Il convient de préciser que la dette de la ville n'est composée d'aucun produit structuré.

Il est donc proposé de contracter, pour l'avenir, que des produits dits "sans risque" conformément à la typologie de taux de la "charte Gissler", c'est à dire des taux fixes ou des taux variables classiques.



L'augmentation, en 2016, résulte de l'intégration des emprunts du budget Port au 30/06/2016.

b) Les dépenses: 13 271 590 €

1) Les dépenses d'équipement brut: 6 541 767 €

Ce sont les dépenses qui enrichissent le patrimoine de la collectivité et que l'on retrouve aux chapitres budgétaires immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations en cours.

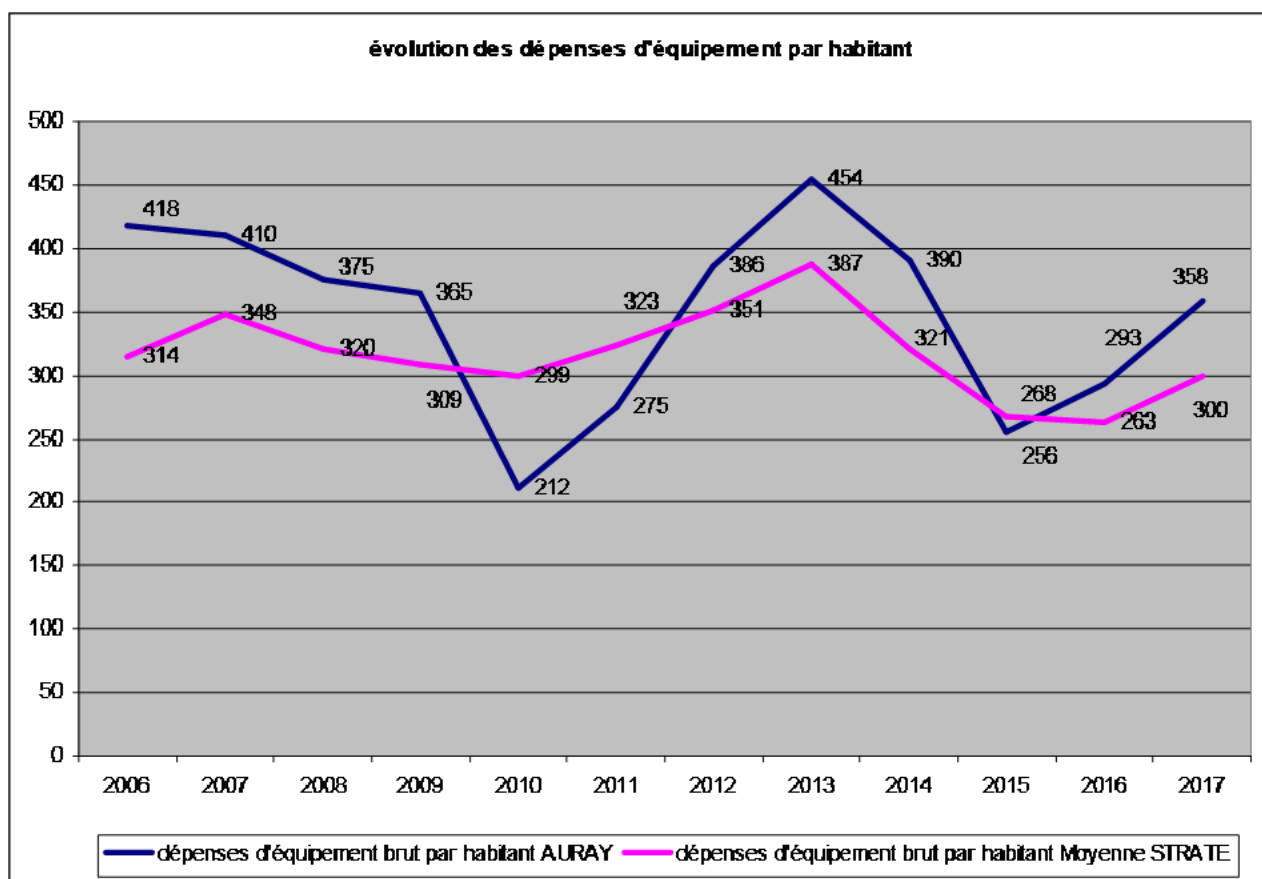
Ces dépenses sont de deux ordres cette année:

- Les glissements de Crédits de Paiement (c'est à dire, les dépenses inscrites en 2018 mais qui n'ont pas été réalisées et doivent donc faire l'objet d'une réinscription en 2019): 1 059 648 euros

- Les nouvelles opérations 2019: 5 482 119 euros

Se rajouteront à ces dépenses les restes à réaliser 2018 (c'est à dire les crédits pour les opérations non gérées en AP/CP, reportés sur 2018 et qui ont eu un engagement juridique): 1 036 321 € financés par le résultat 2018.

Les dépenses d'équipement brut en 2019 s'élèvent donc à 7 578 088 euros.



Plan Pluriannuel d'investissement (voir annexe)

2) Le Remboursement de la dette: 2 850 034 €

Sur ce montant, il convient de neutraliser, comme nous l'avons fait en recette, 1 209 109 € qui correspondent à des mouvements revolving.

Le remboursement en capital de la dette s'établit donc à 1 640 925 €.

3) Les écritures d'ordre et les crédits réservés: 3 879 790€

Ils sont constitués à hauteur de 3 002 790 € du déficit d'investissement reporté, de 240 000 € de dépenses imprévues, de 623 000 € de dépenses d'ordre (dont 550 000 € de travaux en régie), 14 000 € de remboursement de taxe d'aménagement.

CONCLUSIONS : LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2019

- Améliorer l'attractivité de la Ville en maintenant un niveau d'investissements et d'équipements conséquent.
- Préserver notre capacité d'endettement pour financer les investissements futurs.
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité directe (part communale des taxe d'habitation et taxes foncières).
- Mettre en place, pour le personnel, un régime indemnitaire en relation avec les fonctions réelles et adapter les moyens humains aux missions redéfinies.
- Maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Sensibiliser les services aux problématiques budgétaires et à l'optimisation des achats.